

COMITÉ SYNDICAL

VENDREDI 10 JUILLET 2026

12H15-13h45

Salle Orjobet
CC du Genevois – Archamps

Et visioconférence





COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

1. Administration générale, Finances

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du projet de réforme statutaire afin de préciser la compétence optionnelle AOM
- Approbation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
- Budget annexe AOM : affectation des résultats de l'exercice 2025
- Budget annexe AOM : Approbation du Budget Supplémentaire 2026 du Budget Annexe AOM
- Budget annexe AOM : Mise à jour de l'AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement) pour le P+R Aubrac



COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

2. Culture

- Fonds Culturel Grand Genève : délibération d'attribution des subventions aux Lauréats
- Projet Culturel de Territoire du Grand Genève : point d'étape
- Rencontres Culturelles du Grand Genève : retour sur l'événement

3. Transition Ecologique

- Point d'info étude de vulnérabilité

4. Grand Genève

- Résultats provisoires du Projet d'agglomération de 5^{ème} génération : information
- Retour sur la réunion de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 07 juillet 2026

5. Divers

- Point d'information sur les prochaines dates d'instances du pôle métropolitain second semestre 2026



COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2026 – COLLEGE SCOT

ORDRE DU JOUR

COLLEGE SCOT

- Désignation secrétaire de séance
- DELIB Fédération des SCoT : information générale, renouvellement de l'adhésion, désignation d'un représentant



COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2026 – COLLÈGE MOBILITÉ

ORDRE DU JOUR

COLLÈGE MOBILITÉ

- Désignation secrétaire de séance
- Covoiturage : Point info ligne de covoiturage Héliéman Thonon Agglo
- Délib pour nomination représentant du Pôle métropolitain au collège collectivités de CITIZ
- Approbation de deux conventions d'occupation temporaires et de travaux "Voie TCSP Archparc" (Orange, ATMB)
- Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec ville d'Annemasse pour la réalisation d'un site propre et d'un arrêt BHNS place J Deffaugt
- Délibération foncier modificative OPH74 (TCSP Annemasse-Bonne)
- Délibération acquisition foncière 35 route de Taninges – BOUSSETTA (TCSP Annemasse - Bonne)



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Président désigne un secrétaire de séance.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

APPROBATION DU PROJET DE RÉFORME STATUTAIRE AFIN DE PRÉCISER LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE AOM

CONSIDERANT la demande des représentants de l'Etat de sécuriser l'intervention du Pôle métropolitain en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en matière de création, d'aménagement et de gestion de parkings-relais ;

CONSIDERANT que les parkings relais, aussi appelés parcs P+R, sont une composante importante de la multimodalité. Ils incitent au transfert modal de la voiture vers les transports collectifs et constituent un maillon de la chaîne d'intermodalité. Ils permettent, à proximité des centres-villes et des nœuds de transports en commun (pôles d'échanges multimodaux, gares...), de stationner les véhicules et des vélos pour emprunter une autre solution modale. Ils participent directement de l'accès aux réseaux de transport en commun et à désaturer les axes sur lesquels une alternative en transport existe. Avec les services qui s'y déploient (accès à des bornes de recharge pour les véhicules électriques), ils sont un levier de la décarbonation des mobilités du territoire de l'AOM.

Le transfert de ces parcs P+R implique le transfert de l'ensemble des obligations du propriétaire (en fonctionnement et en investissement).

Il est ainsi proposé de **modifier l'article 6.2.2. « Autorité Organisatrice des Mobilités »** des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français de la manière suivante :

« Chaque membre du Pôle métropolitain peut décider de lui confier la compétence pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports et pour la création, l'aménagement et la gestion des équipements d'intérêt métropolitain participant à la mobilité multimodale tels les parcs relais. »



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

APPROBATION DU PROJET DE RÉFORME STATUTAIRE AFIN DE PRÉCISER LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE AOM

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Comité syndical de:

- **APPROUVER** la modification de l'article 6.2.2. « Autorité Organisatrice des Mobilités » telle que rédigée ci-dessus ;
- **APPROUVER** les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français joints à la présente délibération ;
- **SOLLICITER** l'accord de l'ensemble des huit EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français quant à la présente modification de ses statuts;
- **CHARGER** le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la notification de la présente délibération aux autorités exécutives des EPCI membres du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

APPROBATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Pôle métropolitain a fixé le nombre de Vice-présidents à 8 ;

La strate démographique de référence du Pôle métropolitain est celle des communes des syndicats de communes (syndicats mixtes fermés) de plus de 200 000 habitants. Toutefois, dans la continuité du précédent mandat, il est proposé de prendre pour référence les indices bruts terminaux des syndicats de communes entre 10 000 et 20 000 habitants .

Le barème des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux appliqué est au 1er janvier 2026 ;

- Un élu ne doit pas dépasser le plafond de 8 897.93 € brut par mois. Le Président, les Vice-présidents devront donc communiquer à l'administration du Pôle métropolitain, les montants perçus au titre de leurs fonctions d'élus dans les collectivités membres ou autres. En cas de dépassement, l'écrêtement visé ci-dessus sera appliqué.
- Monsieur le 1^{er} Vice-Président indique ne pas vouloir percevoir d'indemnité de fonction.
- Dans le cas d'un Pôle métropolitain et des Syndicats mixtes fermés, le CGCT ne permet pas d'accorder d'indemnités de fonction aux Conseillers délégués, **R. 5212-1 du CGCT**: Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des syndicats de communes **pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président**
- Prise en charge des frais de déplacements et frais liés aux mandats spéciaux



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

APPROBATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Ainsi il est proposé au Comité syndical de :

- **FIXER** le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la manière suivante :
 - Le Président : 21.66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Le 1^{er} Vice-Président à 0%
 - Les 7 Vice-Présidents : 8.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **VERSER** au Président les indemnités de fonction à compter de la date de son élection ;
- **VERSER** aux Vice-Présidents les indemnités de fonction à compter de la date d'entrée en vigueur de leur délégation de fonction ;
- **REVALORISER** les indemnités de fonction en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **IMPUTER** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits au budget principal à l'article 6531.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

BUDGET ANNEXE AOM : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

➤ BUDGET AOM

Résultat cumulé au 31.12.2025 en excédent de fonctionnement :	3 789 582.45 €
Résultat cumulé au 31.12.2025 en excédent d'investissement :	296 660.90 €
Restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement :	353 291.25 €
Besoin de financement de la section d'investissement:	516 326.69 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement au compte 002:	3 273 255.76 €
Affectation au compte 1068 besoin de financement :	516 326.69 €
Affectation en investissement reporté au 001 :	296 660.90 €

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'AFFECTER** les résultats de l'exercice 2025 sur le Budget supplémentaire AOM 2026 comme présenté ci-dessus.

Budget Supplémentaire 2026

Budget annexe « Autorité Organisatrice de la Mobilité »

Stratégie budgétaire et présentation au Conseil métropolitain

Instruction budgétaire et comptable M.43

Objet du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire (BS) est un acte budgétaire de report et d'ajustement. Il intègre les résultats de l'exercice 2025 après vote du compte administratif et ajuste les crédits du budget primitif 2026 en fonction de l'exécution prévisionnelle.

UN BUDGET, TROIS PÉRIMÈTRES

Territoire Annemasse Agglo · Territoire CCG ·
Convention d'entente



Vote par chapitre

Sections de fonctionnement et d'investissement, avec chapitres « opérations d'équipement ».



Reprise des résultats 2025

Le BS est voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du compte administratif.



Budget voté en équilibre

La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice (BP + DM).

Le budget est équilibré globalement : un périmètre excédentaire et un périmètre déficitaire ne peuvent pas être présentés comme des budgets distincts au sein du même budget annexe.

Du budget primitif au budget supplémentaire

FONCTIONNEMENT

34 235 968,03 €

après BS

BP + DM : **32 768 129,52 €**

Variation BS : **+ 1 467 838,51 €**

INVESTISSEMENT

74 698 516,93 €

après BS

BP + DM : **65 946 468,49 €**

Variation BS : **+ 8 752 048,44 €**

TOTAL DU BUDGET

108 934 484,96 €

après BS

BP + DM : **98 714 598,01 €**

Variation BS : **+ 10 219 886,95 €**



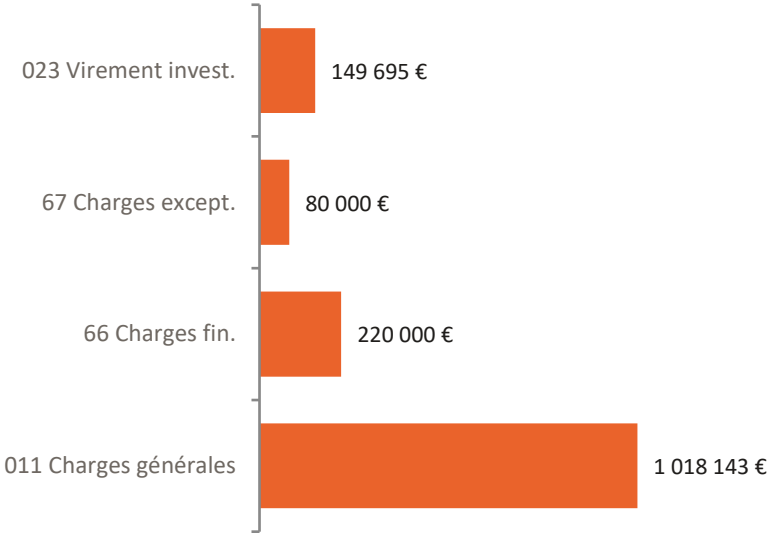
Lecture. Le BS porte la section de fonctionnement à **34,24 M€** et la section d'investissement à **74,70 M€**. L'investissement progresse fortement, principalement sous l'effet du remboursement d'un prêt relais relatif au tramway (6,8 M€) et de l'intégration des résultats reportés de 2025.

Dépenses · comparatif BP+DM / BS



Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
011 · Charges à caractère général	25 302 390,56 €	+ 1 018 143,26 €	26 320 533,82 €
012 · Charges de personnel	28 560,00 €	—	28 560,00 €
65 · Autres charges de gestion courante	2 219 200,97 €	—	2 219 200,97 €
66 · Charges financières	1 130 000,00 €	+ 220 000,00 €	1 350 000,00 €
67 · Charges exceptionnelles	513 420,00 €	+ 80 000,00 €	593 420,00 €
Total des opérations réelles	29 193 571,53 €	+ 1 318 143,26 €	30 511 714,79 €
023 · Virement à la section d'investissement	80 000,00 €	+ 149 695,25 €	229 695,25 €
042 · Opérations d'ordre de transfert	3 494 557,99 €	—	3 494 557,99 €
Total des opérations d'ordre	3 574 557,99 €	+ 149 695,25 €	3 724 253,24 €
TOTAL GÉNÉRAL	32 768 129,52 €	+ 1 467 838,51 €	34 235 968,03 €

PRINCIPALES VARIATIONS (BS)



+ 1,02 M€ sur le chapitre 011 : phase de tests du tramway, hausse du coût du carburant et prestation d'AMO assurances. + 220 k€ d'intérêts (lignes de trésorerie et prêts relais).

Recettes · comparatif BP+DM / BS



Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
70 · Ventes de produits, prestations	4 467 066,40 €	+ 238 100,00 €	4 705 166,40 €
73 · Produits de la fiscalité (vers. mobilité)	9 877 945,95 €	- 200 000,00 €	9 677 945,95 €
74 · Subventions d'exploitation	14 860 667,76 €	- 1 853 517,25 €	13 007 150,51 €
75 · Autres produits de gestion courante	1 299 996,00 €	—	1 299 996,00 €
77 · Produits exceptionnels	0,00 €	+ 10 000,00 €	10 000,00 €
Total des opérations réelles	30 505 676,11 €	- 1 805 417,25 €	28 700 258,86 €
042 · Opérations d'ordre de transfert	2 262 453,41 €	—	2 262 453,41 €
Total des opérations d'ordre	2 262 453,41 €	—	2 262 453,41 €
002 · Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	+ 3 273 255,76 €	3 273 255,76 €
TOTAL GÉNÉRAL	32 768 129,52 €	+ 1 467 838,51 €	34 235 968,03 €



Versement mobilité – 200 k€

Décalage d'encaissement : les recettes de janvier 2026 portent sur décembre 2025, au taux de 1,10 %. Le taux de 1,50 % ne produit ses effets qu'à compter de février.



Excédent 2025 reporté + 3,27 M€

Intégration du résultat de fonctionnement du 2nd semestre 2025, au titre de la reprise des résultats.



Subvention d'équilibre – 1,44 M€

Réduction prévisionnelle de la subvention d'équilibre d'Annemasse Agglo, ajustable selon l'exécution réelle.



Dépenses · comparatif BP+DM / BS

Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
Dépenses d'équipement (20-21-23 + opérations)	28 950 599,18 €	+ 1 455 050,86 €	30 405 650,04 €
16 · Emprunts et dettes assimilées	1 115 000,00 €	+ 6 905 000,00 €	8 020 000,00 €
45 · Opérations pour compte de tiers	356 483,90 €	+ 391 997,58 €	748 481,48 €
Total des opérations réelles	30 422 083,08 €	+ 8 752 048,44 €	39 174 131,52 €
040 · Opérations d'ordre de transfert	2 262 453,41 €	—	2 262 453,41 €
041 · Opérations patrimoniales	33 261 932,00 €	—	33 261 932,00 €
Total des opérations d'ordre	35 524 385,41 €	—	35 524 385,41 €
TOTAL GÉNÉRAL	65 946 468,49 €	+ 8 752 048,44 €	74 698 516,93 €

Les restes à réaliser N-1 (353 291,25 €) ne sont pas intégrés au budget de l'exercice : ils figurent dans la colonne « BS 2026 », comme des crédits reportés s'ajoutant au stade du budget supplémentaire.



Remboursement de prêt relais

+ 6,8 M€

Des prêts relais financent les factures du tramway dans l'attente des subventions. Les versements attendus du Département d'ici la fin d'année permettront ce remboursement.



Ajustements des chantiers en cours

+ 1,12 M€

Nouveaux crédits d'équipement (hors restes à réaliser), correspondant principalement à des ajustements sur les chantiers de transport en cours.

Recettes · comparatif BP+DM / BS



Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
13 · Subventions d'investissement	21 855 512,46 €	+ 466 210,00 €	22 321 722,46 €
16 · Emprunts et dettes assimilées	6 897 982,14 €	+ 7 263 155,60 €	14 161 137,74 €
10 · Dotations, fonds divers et réserves (1068)	0,00 €	+ 516 326,69 €	516 326,69 €
45 · Opérations pour compte de tiers	356 483,90 €	+ 60 000,00 €	416 483,90 €
Total des opérations réelles	29 109 978,50 €	+ 8 305 692,29 €	37 415 670,79 €
021 · Virement de la section d'exploitation	80 000,00 €	+ 149 695,25 €	229 695,25 €
040 · Opérations d'ordre de transfert	3 494 557,99 €	—	3 494 557,99 €
041 · Opérations patrimoniales	33 261 932,00 €	—	33 261 932,00 €
Total des opérations d'ordre	36 836 489,99 €	+ 149 695,25 €	36 986 185,24 €
001 · Solde d'exécution invest. reporté	0,00 €	+ 296 660,90 €	296 660,90 €
TOTAL GÉNÉRAL	65 946 468,49 €	+ 8 752 048,44 €	74 698 516,93 €

Les restes à réaliser N-1 sont nuls en recettes. Les deux sections sont désormais symétriques : 65 946 468,49 € au budget de l'exercice, + 8 752 048,44 € au BS, soit 74 698 516,93 € après BS.



Emprunt d'équilibre + 7,26 M€

Inscrit pour équilibrer l'investissement, dont 7,18 M€ sur le territoire Annemasse Agglo.



Subventions supplémentaires + 0,47 M€

Subventions d'investissement nouvelles (État et Département).



Affectation en réserves (1068) + 0,52 M€

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Territoire d'Annemasse Agglo



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **+ 740 000,00 €**

Phase de tests du tramway (200 k€) · hausse du carburant (200 k€) · charges d'intérêts – lignes de trésorerie et prêts relais (220 k€) · intérêts moratoires (80 k€) · assurance dommages-ouvrage du P+R Aubrac (50 k€) · AMO assurances (5 k€) · crédits vélo (– 15 k€).

Recettes **intégration du résultat 2025 (+ 2 171 968,96 €)**

Contrat de CSP (+ 200 k€), produits exceptionnels liés aux intérêts moratoires (+ 10 k€), diminution du versement mobilité (– 200 k€).

Subvention d'équilibre **– 1 441 968,96 €**

Diminution prévisionnelle de la subvention versée par Annemasse Agglo, qui pourra être ajustée selon le niveau réel d'exécution du budget AOM.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Ajustements des chantiers en cours **+ 1,4 M€**

Remboursement d'un prêt relais (tramway) **+ 6,8 M€**

Résultat d'investissement reporté **+ 758 158,84 €**

Subventions supplémentaires **+ 508 130,00 €**

Emprunt d'équilibre **+ 7 182 146,85 €**

Les prêts relais ont permis le paiement des factures du tramway dans l'attente du versement ultérieur des subventions.



Communauté de communes du Genevois

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **+ 569 250,00 €**

Hausse du coût du carburant (500 k€) · maintenance et hébergement d'un logiciel de transport (65 k€) · frais de fonctionnement courant (4 250 €).

Recettes intégration des résultats de fonctionnement 2025

La reprise des résultats 2025 permet de réduire la subvention d'équilibre versée par la CCG.

Subvention d'équilibre – 539 172,42 €

Diminution prévisionnelle de la subvention versée par la CCG, intégrant la reprise des résultats de fonctionnement 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser 2025 **+ 54 928,75 €**

Dépôt bus de Saint-Julien **– 25 000,00 €**

Résultat d'investissement reporté **– 461 497,94 €**

Étude de faisabilité (recette) **– 41 920,00 €**

Emprunt d'équilibre **+ 17 020,00 €**

Le résultat d'investissement déficitaire est inscrit en recette d'investissement négative ; le budget annexe demeure équilibré globalement.

Convention d'entente



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses **+ 8 893,26 €**

Dépenses de fonctionnement supplémentaires destinées à des actions complémentaires portées par l'entente.

Recettes réévaluation des participations des EPCI membres

Réévaluation des participations versées par les EPCI membres et intégration de l'excédent de fonctionnement du 2nd semestre 2025.

Participations des EPCI membres + 127 624,13 €

Excédent de fonctionnement 2025 intégré : + 30 964,38 €. Les résultats repris ne portent que sur le 2nd semestre 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Correction analytique des dépenses **213 684,00 €**

Virement depuis le fonctionnement **+ 149 695,25 €**

Emprunt d'équilibre **+ 63 988,75 €**

Correction d'une inscription au budget primitif n'ayant pas valorisé correctement les dépenses d'investissement. La section est équilibrée par un virement depuis le fonctionnement et un emprunt d'équilibre.



Affectation du résultat

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (R002)

+ 3 273 255,76 €

Territoire Annemasse Agglo	2 171 968,96 €
Territoire CCG (solde)	1 070 322,42 €
Convention d'entente	30 964,38 €

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)

+ 296 660,90 €

<i>net (solde des deux territoires)</i>	
Territoire Annemasse Agglo	+ 758 158,84 €
Territoire CCG (déficiaire)	- 461 497,94 €



Affectation aux réserves — compte 1068

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

+ 516 326,69 €

À noter. Les résultats intégrés ne portent que sur le 2nd semestre 2025 : avant cette date, ces périmètres étaient rattachés au budget principal du Pôle. Le déficit d'investissement du territoire CCG est inscrit en recette d'investissement négative, le budget annexe étant équilibré globalement.



Autorisations de programme & crédits de paiement

Programme	AP votée	CP réalisés < 2026	CP 2026 (après BS)	Reste à financer > 2026
TRAM Phase 2 (2021-1)	24 556 504,74 €	9 189 340,74 €	14 271 764,52 €	1 095 399,48 €
TCSP Gare de Bonne (2022-1)	19 959 041,00 €	3 271 166,50 €	3 677 671,53 €	13 010 202,97 €
P+R Aubrac (2023-3)	7 573 285,00 €	891 966,47 €	5 006 926,00 €	1 674 392,53 €
Acquisition bus électriques (2024-2)	23 740 000,00 €	190 000,00 €	2 000 000,00 €	21 550 000,00 €
TOTAL	75 828 830,79 €	13 542 473,71 €	24 956 362,05 €	37 323 994,98 €

CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 VOTÉS · DU BP AU BS

Programme	CP 2026 au BP	Voté au BS	CP 2026 après BS
TRAM Phase 2	14 226 717,52 €	+ 45 047,00 €	14 271 764,52 €
TCSP Gare de Bonne	3 161 371,53 €	+ 516 300,00 €	3 677 671,53 €
P+R Aubrac	4 520 318,39 €	+ 486 607,61 €	5 006 926,00 €
Bus électriques	2 000 000,00 €	—	2 000 000,00 €
TOTAL	23 908 407,44 €	+ 1 047 954,61 €	24 956 362,05 €

+ 1 047 954,61 € de crédits de paiement 2026 votés au BS, portant les CP de l'exercice de 23,91 M€ (BP) à 24,96 M€. Principalement le TCSP Gare de Bonne (+ 0,52 M€) et le P+R Aubrac (+ 0,49 M€). Les AP votées restent inchangées.

CP 2026 = crédits budgétés de l'exercice (BP + BS). AP votées et CP consommés avant 2026 issus de l'état des AP/CP ; le reste à financer au-delà de 2026 est déterminé par différence.



Restes à réaliser (RAR) N-1

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2025. Ils sont repris au budget supplémentaire et concernent exclusivement la section d'investissement.

Chapitre	Libellé	RAR dépenses
20	Immobilisations incorporelles	159 860,37 €
21	Immobilisations corporelles	173 060,88 €
45	Opérations pour compte de tiers (Tram phase 2)	20 370,00 €
TOTAL RAR		353 291,25 €

RAR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

353 291,25 €

RAR en recettes : 0,00 € · RAR de fonctionnement : 0,00 €

Territoire CCG

Dont 54 928,75 € concernent le territoire de la Communauté de communes du Genevois, au titre de la reprise de la compétence (2nd semestre 2025).

Un budget supplémentaire d'ajustement et de report



34,24 M€

section de fonctionnement après BS



74,70 M€

section d'investissement après BS



+ 6,8 M€

remboursement d'un prêt relais
(tramway)



+ 3,57 M€

résultats 2025 reportés (fonct. +
invest.)



Direction des Finances du Pôle métropolitain

15 avenue Émile Zola, 74100 Annemasse · +33 (0)4 50 04 54 05 · www.genevoisfrancais.org



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

BUDGET ANNEXE AOM : APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET ANNEXE AOM

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget supplémentaire AOM 2026

en fonctionnement à :

- DEPENSES : 1 467 838.51 €
- RECETTES : 1 467 838.51 €

en investissement à :

- DEPENSES : 8 752 048.44 €
- RECETTES : 8 752 048.44 €

Ainsi il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER le Budget supplémentaire AOM 2026**



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

BUDGET ANNEXE AOM : MISE À JOUR DES AP/CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT)

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'ACTUALISER** les Autorisations de programme et Crédits de paiement telle que présentés ci-dessous.

Total des autorisations de programme engagées : 75 828 830.79 €

Total des crédits de paiement 2026 : 24 956 362.05 €

Total des crédits de paiement 2027 : 13 471 722.85 €

Total des crédits de paiement 2028 : 8 199 524.82 €

Total des crédits de paiement 2029 : 8 348 329.31 €

Total des crédits de paiement 2030 : 3 460 000.00 €

Total des crédits de paiement 2031 : 3 360 000.00 €

Total des crédits de paiement 2032 : 3 460 000.00 €

Ces crédits de paiement 2026 sont inscrits à la section d'investissement du budget AOM 2026.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces opérations, en particulier ceux relatifs aux engagements financiers et aux partenariats.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

BUDGET ANNEXE AOM : MISE À JOUR DES AP/CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT)

OPÉRATION	N°	SOURCE	AP - HT	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
TRAM 2	op 200	BP 26	24 556 504,74	8 253 955,63	14 226 717,52	2 075 831,59	—	—	—	—	—
		BS 26	24 556 504,74	8 253 955,63	14 271 764,52	2 030 784,59	—	—	—	—	—
		Δ Écart	—	—	▲ +45 047,00	▼ -45 047,00	—	—	—	—	—
TCSP GARE DE BONNE	op 916	BP 26	19 762 851,60	1885 343,08	3 161 371,53	5 258 172,26	4 249 524,82	5 208 439,91	—	—	—
		BS 26	19 959 041,00	1885 343,08	3 677 671,53	5 258 172,26	4 249 524,82	4 888 329,31	—	—	—
		Δ Écart	▲ +196 189,40	—	▲ +516 300,00	—	—	▼ -320 110,60	—	—	—
P+R AUBRAC	op 317	BP 26	6 544 140,07	433 593,05	4 520 318,39	1 590 228,63	—	—	—	—	—
		BS 26	7 573 285,05	433 593,05	5 006 926,00	2 132 766,00	—	—	—	—	—
		Δ Écart	▲ +1029 144,98	—	▲ +486 607,61	▲ +542 537,37	—	—	—	—	—
BUS ELECTRIQUE ET ELECTRIFICATION	op 318	BP 26	23 740 000,00	—	2 000 000,00	4 050 000,00	3 950 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00
		BS 26	23 740 000,00	—	2 000 000,00	4 050 000,00	3 950 000,00	3 460 000,00	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00
		Δ Écart	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		BP 26	74 603 496,41	10 572 891,76	23 908 407,44	12 974 232,48	8 199 524,82	8 668 439,91	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00
		BS 26	75 828 830,79	10 572 891,76	24 956 362,05	13 471 722,85	8 199 524,82	8 348 329,31	3 460 000,00	3 360 000,00	3 460 000,00
		Δ Écart	▲ +1225 334,38	—	▲ +1047 954,61	▲ +497 490,37	—	▼ -320 110,60	—	—	—



CULTURE



COOPÉRATION CULTURELLE

FONDS CULTUREL DU GRAND GENÈVE – EDITION 2026-2027

Objectif du dispositif :

- Encourager la coopération culturelle et artistique transfrontalière au service du vivre-ensemble.
- Renforcer l'identité culturelle du Grand Genève et le sentiment d'appartenance à un bassin de vie commun.
- Soutenir des projets innovants, inclusifs et répondant aux grands défis du territoire (transition écologique, évolutions démographiques, cohésion sociale...).

5 partenaires financeurs : 240 000 € / CHF mobilisés

- Pôle métropolitain : 70 000 €
- Ville de Genève : 50'000 CHF
- Canton de Genève : 50'000 CHF
- ACG : 50'000 CHF
- DRAC ARA : 20 000 €

Critères de sélection :

- **Une coopération culturelle transfrontalière réelle** : co-portage franco-suisse, déploiement sur au moins 2 communes françaises et 2 communes suisses du Grand Genève.
- **Un projet artistique de qualité** : intérêt culturel, originalité et caractère innovant.
- **Un projet au service du territoire** : ancrage territorial, participation des habitants et prise en compte des enjeux de transition écologique.
- **Une mise en œuvre crédible** : faisabilité technique, équilibre budgétaire et solidité du partenariat.



COOPÉRATION CULTURELLE

FONDS CULTUREL DU GRAND GENÈVE – EDITION 2026-2027

Historique

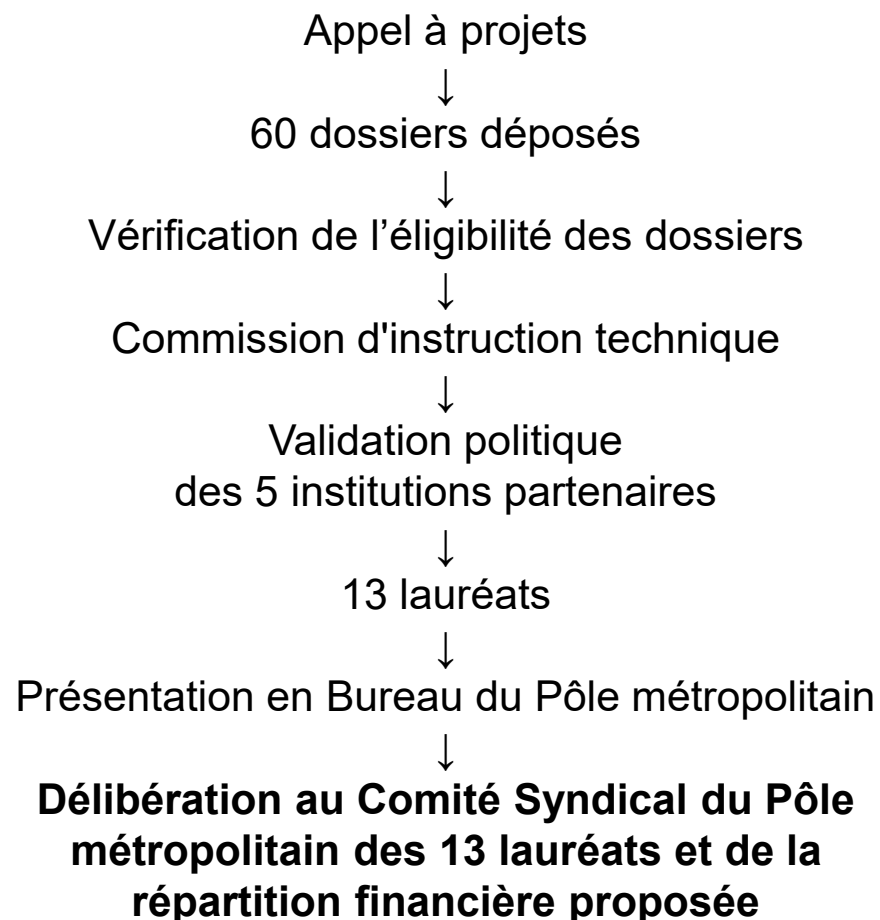
Editions	Enveloppe	Nombre de candidatures reçues	Nombre de Lauréats
2022	60'000 €	15	5
2023	100 000 CHF / €	20	8
2024	170 000 CHF / €	25	8
2025	220 000 CHF / €	63	9
2026	240 000 CHF / €	60	13
TOTAL	790 000 CHF / € distribués	184 dossiers instruits	43 lauréats



COOPÉRATION CULTURELLE

FONDS CULTUREL DU GRAND GENÈVE – EDITION 2026-2027

Fonctionnement



Observations

Une montée en qualité des projets

Les candidatures témoignent d'une meilleure maîtrise des attendus du Fonds, avec des partenariats transfrontaliers plus solides, des projets mieux structurés et une attention accrue portée à la faisabilité.

Une dynamique transfrontalière qui se confirme

Les projets retenus reposent sur de véritables coopérations entre acteurs français et suisses et proposent des actions déployées sur une diversité de communes du Grand Genève, favorisant la circulation des artistes, des œuvres et des publics.

Une cohérence avec les enseignements du Projet Culturel de Territoire

Les projets soutenus répondent largement aux enjeux identifiés dans le cadre du Projet Culturel de Territoire, notamment en matière de participation des habitants, de transition écologique, de culture de proximité et de mobilité des publics à l'échelle du bassin de vie.



COOPÉRATION CULTURELLE

FONDS CULTUREL DU GRAND GENÈVE – EDITION 2026-2027

Projet et porteurs	Descriptif	Communes concernées	Coût du projet	Montant préavisé	Part Pôle métropolitain
Ressources Sensibles <i>Villa du Parc / art-werk</i>	Exposition, résidences d'artistes et parcours artistiques autour des ressources naturelles du territoire.	Genève, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Gaillard, Ambilly, Annemasse	18'620 CHF	8'400 CHF	2'500 €
Frontière en mémoire 1939-1945 <i>Université de Genève – Maison de l'Histoire / Ville d'Ornex</i>	Podcast et balade sonore retraçant la mémoire de la frontière franco-suisse durant la Seconde Guerre mondiale.	Collex-Bossy, Bellevue, Ornex, Ferney-Voltaire	48'700 CHF	25'000 CHF	7'292 €
Opéra à vélo <i>Les Amis du Léman Bouquet Festival / Léman Bouquet Festival</i>	Parcours cyclable ponctué de concerts lyriques dans l'espace public.	Thonon-les-Bains, Excenevex, Yvoire, Messery, Anières, Genève	18'5000 CHF	12'000 CHF	3'500 €
Tango pour Tous <i>Milonga Brava / Encuentro Dos Mundos</i>	Programmation participative de bals, concerts et initiations au tango.	Ferney-Voltaire, Annemasse, Genève, Carouge, Plan-les-Ouates	52'100 CHF	35'400 CHF	5'454 €
Atlas Fluvial Genevois <i>Archipel – Maison de l'Architecture / Fondation Pavillon Sicli</i>	Exposition et atlas sensible autour du Rhône et des paysages fluviaux.	Bernex, Saint-Genis-Pouilly, Valserhône, Génissiat, Genève, Vernier	28'000 CHF	18'000 CHF	5'250 €
Circul'Actions Festival des P'tits Malins <i>Maison des Arts du Léman / Théâtre Am Stram Gram</i>	Parcours culturel franco-suisse destiné aux familles autour du spectacle vivant jeune public.	Thonon-les-Bains, Anthy-sur-Léman, Genève, Chêne-Bourg / Thônex	226'650 CHF	8'000 CHF	2'333 €
Les Mondes Magiques du Grand Genève <i>Magic Green'Art / Primadelus</i>	Programmation artistique immersive et participative sur plusieurs années.	Une vingtaine de communes (programmation en cours)	558'000 CHF	54'000 CHF	9'200 €



COOPÉRATION CULTURELLE

FONDS CULTUREL DU GRAND GENÈVE – EDITION 2026-2027

Projet et porteurs	Descriptif	Communes concernées	Coût du projet	Montant préavisé	Part Pôle métropolitain
Jardin immersif transfrontalier <i>Fondation GIFF / La Chapelle</i>	Œuvre numérique itinérante mêlant réalité augmentée et sensibilisation environnementale.	Thonon-les-Bains, Vernier, Ferney-Voltaire, Meyrin	56 264 CHF	32 000 CHF	7 638 €
Passe-Dance-Sessions <i>Passedanse / Château Rouge</i>	Spectacles, ateliers et bals chorégraphiés autour de la danse contemporaine.	Genève, Nyon, Saint-Genis-Pouilly	95 000 CHF	30 000 CHF	5 833 €
Voie Verte <i>Festival Antigal / Collectif La Toupie</i>	Parcours artistique itinérant le long de la Voie Verte à vélo.	Genève, Annemasse, Thônex, Cologny, Ambilly	28 400 CHF	15 000 CHF	4 375 €
Identité(s) <i>Aurélié Debusschère / Hospice Général</i>	Projet cinématographique participatif autour des mémoires et des identités du territoire.	La Roche-sur-Foron, Saint-Julien-en-Genevois, Anières, Lancy	29 000 CHF	22 000 CHF	6 418 €
Sans électricité et à la force des mollets ! <i>La Bâtie – Festival de Genève / Ville de Saint-Genis-Pouilly</i>	Concerts itinérants alimentés par l'énergie produite grâce à des vélos.	Genève, Saint-Genis-Pouilly, Hermance, Ferney-Voltaire, Carouge, Vernier	56 500 CHF	15 000 CHF	4 375 €
PASSAGES <i>Orchestre de Chambre de Versoix / Chœur Classique du Pays de Gex</i>	Concerts, exposition et conférences autour de la mémoire de la frontière franco-suisse.	Versoix, Ville-la-Grand, Morges, Divonne-les-Bains	87 050 CHF	32 000 CHF	5 892 €

Communiqué de presse diffusé le 16.07.2026

La liste des lauréats sous embargo jusqu'à la publication du communiqué.



COOPÉRATION CULTURELLE

FONDS CULTUREL DU GRAND GENÈVE – EDITION 2026-2027

IL EST PROPOSÉ AU COMITÉ SYNDICAL DE :

- **ATTRIBUER** les subventions relevant du Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'édition 2026-2027 du Fonds culturel du Grand Genève, pour un montant total de 90 000 €, comprenant 70 000 € de crédits du Pôle métropolitain et 20 000 € de crédits délégués par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **APPROUVER** la répartition des montants attribués par projets telle que détaillée ci-avant et dans la note annexée à la présente délibération, selon les principes d'évaluation établis (ancrage territorial et transfrontalier, intérêt artistique, transition écologique, viabilité du projet) ;
- **AUTORISER** le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du Fonds culturel du Grand Genève, y compris la signature des différentes conventions de financement, lettres d'octroi et de refus avec les partenaires institutionnels et les structures bénéficiaires, ainsi que de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



COOPÉRATION CULTURELLE

RENCONTRES CULTURELLES DU GRAND GENEVE – EDITION 2026

Qu'est-ce que c'est ?

- Principal temps d'échanges et de réflexions consacré à la coopération culturelle transfrontalière à l'échelle du bassin de vie franco-valdo-genevois.
- Organisation alternée PMGF / Ville de Genève
- Partenariat Canton - ACG - DRAC

Edition 2026 en chiffres

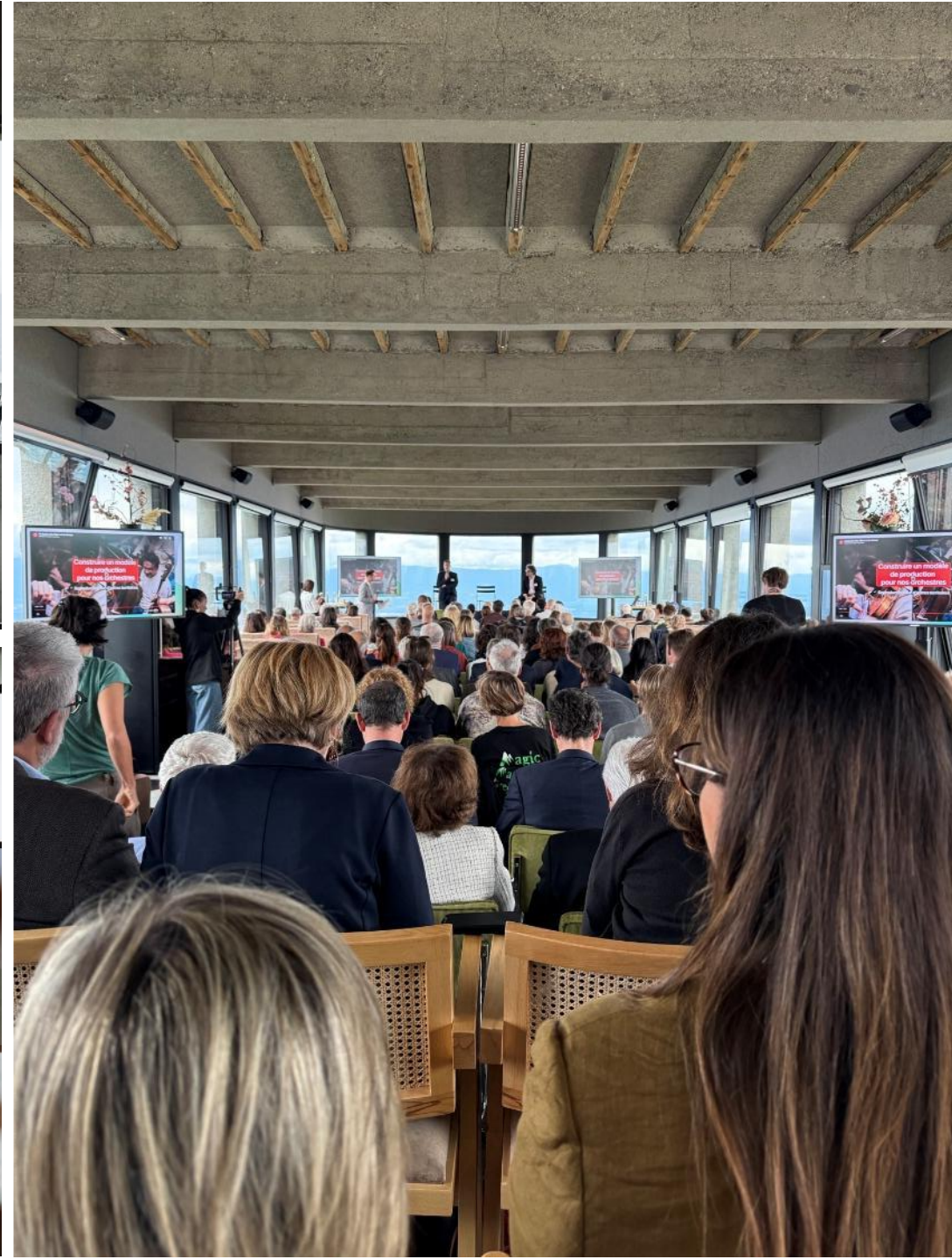
- 200 participants au Téléphérique du Salève
 - 20 % élus
 - 25 % institutions (collectivités)
 - 55 % acteurs culturels
 - dont près de la moitié en direction

Programme

- Premiers résultats du diagnostic projet culturel de territoire du Grand Genève
- Exemples de coopérations inspirantes (Orchestre des Alpes et du Léman, JazzContreBand, Atelier Bermuda)
- Réflexion sur le rôle de la culture comme outil au service des défis du territoire transfrontalier (transition écologique, évolutions démographiques, cohésion sociale...).

Prochaine édition ?

- 1^{er} semestre 2027, organisation par la Ville de Genève : présentation de la feuille de route culturelle transfrontalière





COOPÉRATION CULTURELLE

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DU GRAND GENEVE

Une démarche de coopération culturelle transfrontalière

Une ambition politique commune

- En novembre 2024, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Ville et le Canton de Genève, l'Association des Communes Genevoises (ACG) et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ont adopté une déclaration commune affirmant leur volonté de renforcer durablement la coopération culturelle transfrontalière.
- Le Projet Culturel de Territoire constitue la traduction opérationnelle de cette ambition. Il vise à définir une vision partagée, des orientations stratégiques communes et une feuille de route permettant de faire de la culture un levier de cohésion, de participation des habitants et de réponse aux grands défis du territoire.

Une gouvernance partenariale

- 5 partenaires institutionnels
- Pilotage opérationnel assuré par le Pôle métropolitain du Genevois français
- Comité d'orientation transfrontalier composé de représentants politiques des 5 partenaires, chargé d'orienter les travaux et de valider chaque étape de la démarche.

Une méthode de co-construction

- Phase 1 : cadrage méthodologique (nov. 2025 – janv. 2026)
- Phase 2 : co-diagnostic (fév. – juin 2026)
- Phase 3 : co-construction de la feuille de route (juin – nov. 2026)





COOPÉRATION CULTURELLE

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DU GRAND GENÈVE

Retour sur le diagnostic

Le diagnostic en chiffres – démarche participative :

- 24 entretiens avec des acteurs stratégiques ;
- 4 ateliers de concertation réunissant près de 160 participants issus de plus de 140 structures culturelles ;
- 14 enquêtes de terrain auprès de plus de 150 habitants ;
- 1 atelier associant des partenaires d'autres politiques publiques (mobilité, urbanisme, économie...).

Les principaux constats :

- Le Grand Genève dispose d'une offre culturelle particulièrement riche et de nombreuses coopérations existantes, mais cette richesse demeure encore peu lisible à l'échelle du bassin de vie.
- Les échanges ont également mis en évidence une forte attente en faveur d'une culture plus proche des habitants, mieux connectée aux réalités locales et davantage articulée avec les grands enjeux du territoire.

Trois enjeux principaux ressortent :

- **Comment renforcer l'accessibilité et la visibilité de l'offre culturelle à l'échelle du Grand Genève ?**
(Mobilité, information, circulation des publics, des artistes et des œuvres)
- **Comment faire de la culture un levier de cohésion territoriale, de participation des habitants et de réponse aux grands défis du territoire ?**
(Culture de proximité, transitions écologiques, défis démographiques, cohésion sociale)
- **Quel cadre politique, institutionnel et opérationnel pour porter durablement la coopération culturelle transfrontalière ?**
(Vision commune, gouvernance, moyens et outils de coopération)



COOPÉRATION CULTURELLE

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DU GRAND GENÈVE

Les prochaines étapes

La phase de diagnostic étant désormais achevée, la démarche entre dans une phase de co-construction destinée à élaborer la future feuille de route culturelle transfrontalière.

Date	Étape	Objectif
7 septembre 2026 <i>Genève</i>	Comité d'orientation transfrontalier n°2 <i>Cible : politique</i>	Validation des principaux enjeux issus du diagnostic.
24 septembre 2026 <i>CERN, Globe</i>	Journée de co-construction <i>Cible : technique</i>	Élaboration des actions avec les acteurs culturels et les partenaires du territoire.
5 octobre 2026 <i>Visioconférence</i>	Atelier gouvernance <i>Cible : technique</i>	Définition des modalités de pilotage et de portage de la future feuille de route.
2 novembre 2026 <i>Annemasse</i>	Comité d'orientation transfrontalier n°3 <i>Cible : politique</i>	Validation des actions et de la gouvernance du Projet Culturel de Territoire.
Fin 2026 - Début 2027	Finalisation	Adoption de la feuille de route culturelle transfrontalière du Grand Genève.



TRANSITION ECOLOGIQUE



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Le contexte caniculaire actuel rappelle l'ampleur des changements climatiques en cours depuis la fin du XXème siècle
 - A l'échelle nationale :
 - Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (**TRACC**) :
+ 2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 -> « **France +4°** »
 - Depuis 2025 : 3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (**PNACC**) à mettre en œuvre d'ici 2030
 - Nos PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) actuels trop peu outillés pour répondre à cet enjeu d'évolutions climatiques et leurs impacts
- **Besoin d'identifier et d'analyser l'exposition actuelle et future du territoire du Genevois français aux aléas climatiques :**
- **Analyses croisées des :**
 - **données climatiques passées, actuelles et futures, issues notamment de Météo-France**
 - **caractéristiques locales : ressources en eau, risques naturels, infrastructures de santé - énergétiques - mobilité, formes urbaines, systèmes agricoles et touristiques, etc.**
 - **Pour en déduire les vulnérabilités et les fragilités de notre territoire à court/moyen/long terme**

Cette étude constitue une 1ère étape pour permettre ensuite aux EPCI d'élaborer leur plan d'adaptation aux changements climatiques, désormais obligatoire dans les PCAET

- Il est proposé au Comité syndical de lancer un Marché à procédure adaptée (MAPA) pour un montant maximal de 60 000€ HT (prestation de 6 à 10 mois, couvrant les 8 EPCI et tenant compte de leurs spécificités)



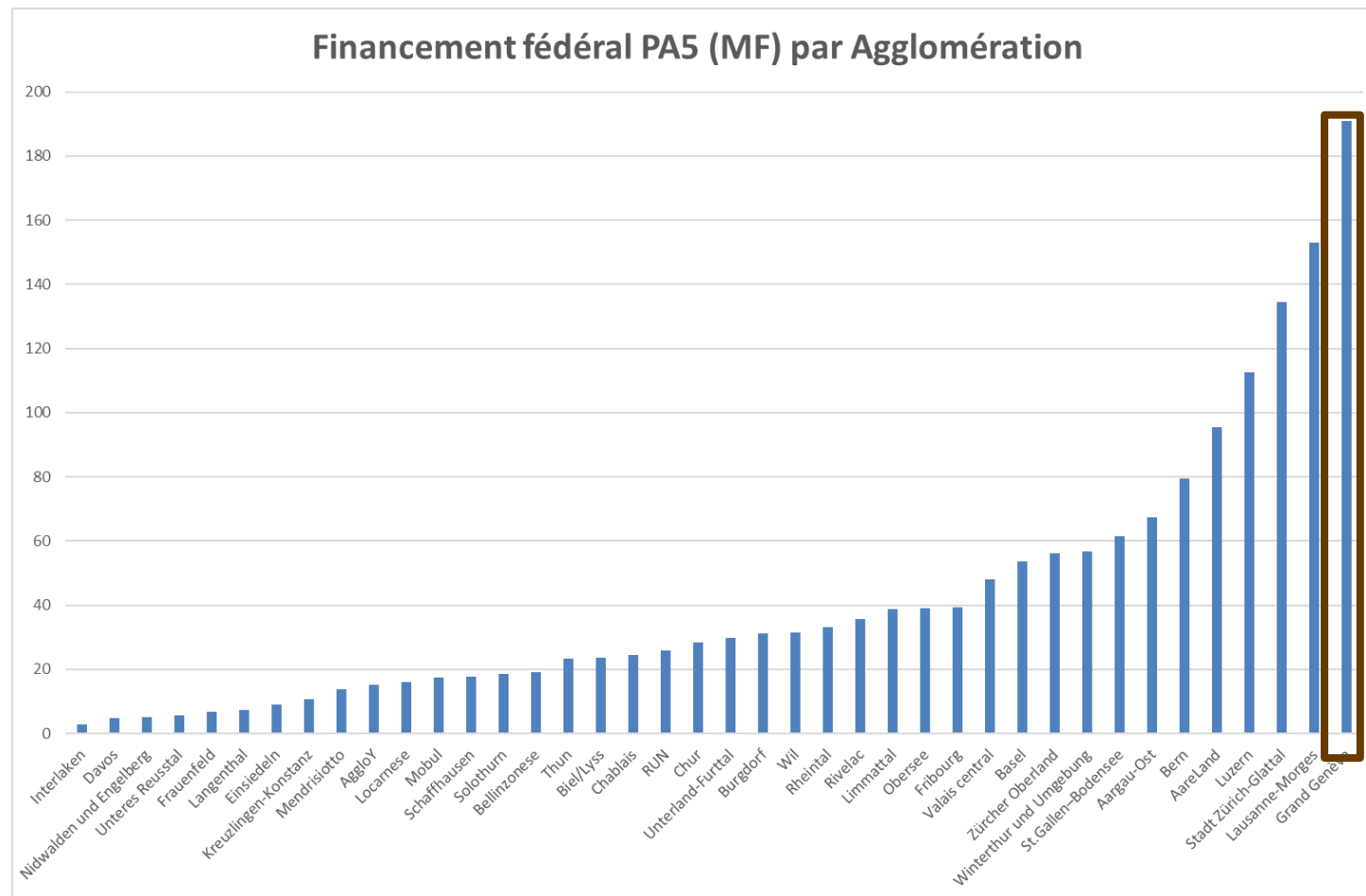
GRAND GENEVE



GRAND GENEVE

RÉSULTATS PROVISOIRES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5ÈME GÉNÉRATION : INFORMATION

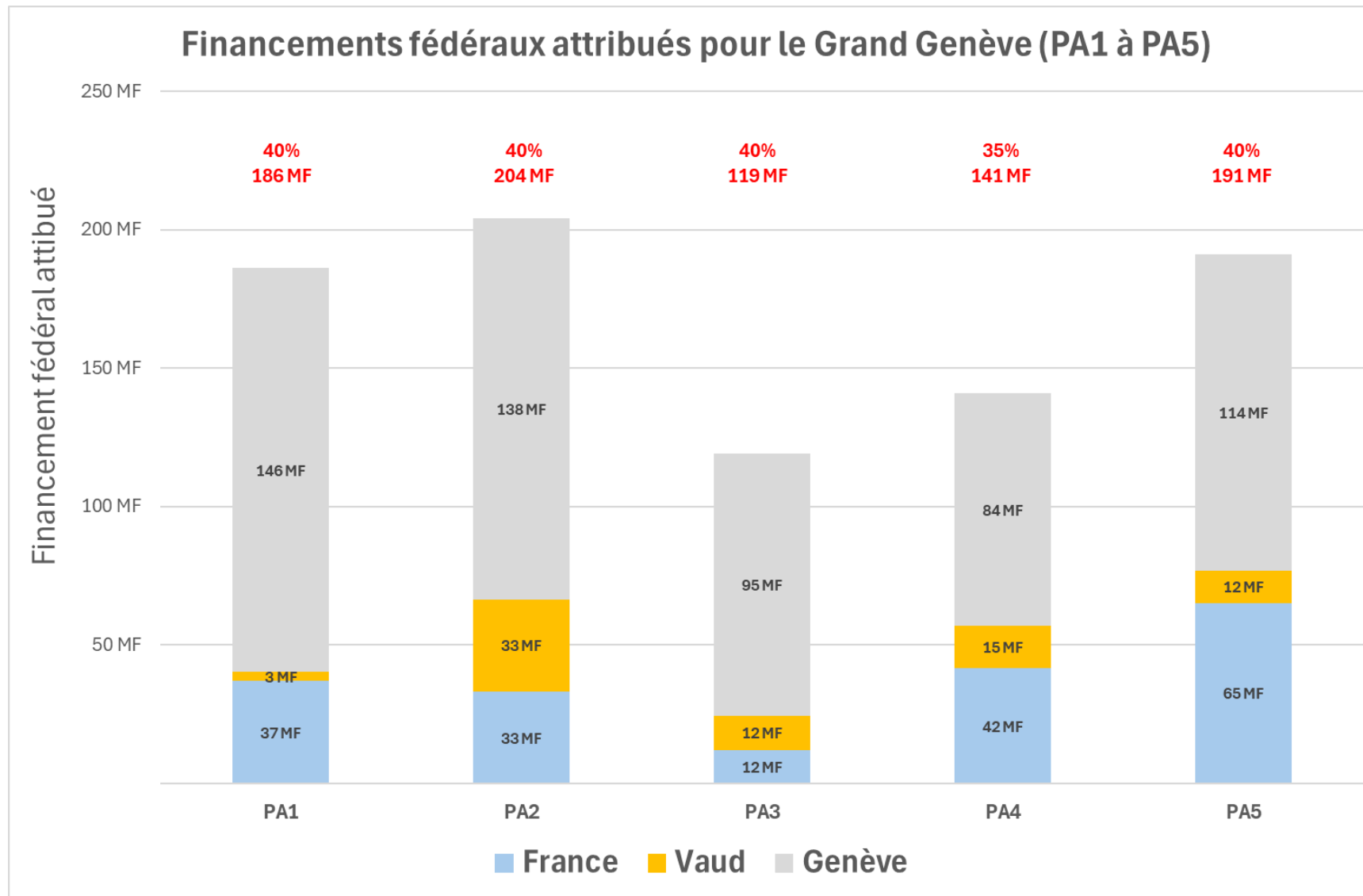
- 56 projets de mobilité A5 (2028-2032) déposés en juin 2025 :
 - 54 projets retenus pour l'heure
 - 191 MCHF de cofinancements pour le Grand Genève, **dont 65 MCHF pour le Genevois français**
 - 40% de cofinancement sur les projets retenus
- 2 mesures décalées en B5 (2032-2036)
 - Dont 1 mesure du Genevois français (TCSP L6)
 - Qui sera défendue lors de l'audition technique le 18/08 à Berne





GRAND GENEVE

RÉSULTATS PROVISOIRES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5ÈME GÉNÉRATION : INFORMATION



Résultats provisoires du PA5 Grand Genève – Focus Grand Genève

Large représentation des maîtrises d'ouvrages

Financement fédéral attribué

■ Genève	Canton GE	56.8 MF	} Communes genevoises 22.9 MF
	Anières (GE)	1.9 MF	
	Carouge (GE)	12.6 MF	
	Lancy (GE)	3.9 MF	
	Onex (GE)	4.0 MF	
	Thônex (GE)	0.5 MF	
	Autre GE	34.2 MF	
■ Vaud	Canton VD	8.1 MF	} EPCI français 50.8 MF
	Rolle (VD)	3.6 MF	
■ France	CD 01 (FR)	5.3 MF	
	CD 74 (FR)	4.0 MF	
	Annemasse Agglo (FR)	2.1 MF	
	Communauté de Communes Arve et Salève (FR)	1.0 MF	
	Communauté de communes du Genevois (FR)	11.7 MF	
	Communauté de communes Faucigny - Glières (FR)	5.8 MF	
	Pays de Gex Agglomération (FR)	18.0 MF	
	Thonon-Agglomération (FR)	12.2 MF	
	Archamps (FR)	0.2 MF	} Communes françaises 5.1 MF
	Etrembières (FR)	0.1 MF	
	Saint-Julien-en-Genevois (FR)	3.3 MF	
	Valserhône (FR)	1.5 MF	



GRAND GENEVE

RÉSULTATS PROVISOIRES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5ÈME GÉNÉRATION : INFORMATION

Parmi les projets actuellement retenus, pour le Genevois français on peut citer :

- L'aménagement du Bus à Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France, ainsi que la construction d'une nouvelle interface multimodale, deux mesures soutenues à hauteur de **20,19 MCHF** ;
- La priorisation des transports publics sur voiries et les aménagements d'interfaces multimodales de transports publics - modes doux sur l'axe RD 1005 Thonon-Genève ainsi que différents aménagements cyclables associés, deux mesures soutenues à hauteur de **12,18 MCHF** ;
- La première étape pour la priorisation des transports publics sur la RD1201, en rabattement à Saint-Julien-en-Genevois, soutien à hauteur de **9,41 MCHF** ;
- Des projets de liaisons cyclables, de sécurisation des voies ou de rabattement modes doux vers les Pôles d'échange multimodaux, plusieurs projets soutenus à hauteur de **23,22 MCHF** :

itinéraires cyclable entre Maconnex et Divonne ; liaison Saint-Genis-Pouilly – Prévessin-Moëns-Ferney-Voltaire; liaison axe fort vélo Reignier- Genève Vallard ; création d'une passerelle modes doux sur l'Arve entre Nangy et Scientrier ; voie cyclable Viry-Saint-Julien-en-Genevois ; sécurisation liaisons cyclables vers le site d'Archparc ; aménagements cyclables Léman-Mont-Blanc et dans le secteur des Voirons ; connexion cyclable entre ViaRhôna (Brouaz) et la voie verte d'agglomération (Géline) ; rabattement modes doux vers la gare et requalification multimodale de l'entrée ouest de Bonneville ; réaménagement d'entrée de ville et construction d'une passerelle modes doux à Valserhône.



GRAND GENEVE

RÉSULTATS PROVISOIRES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5ÈME GÉNÉRATION : INFORMATION

Processus d'évaluation :

- 18 août 2026 : entretien technique avec la Confédération suisse (demande de reconsidérer l'évaluation de la mesure 36-2-22)
- Automne 2026 : rapport d'examen définitif, transmission au Conseil fédéral
- 1^{er} semestre 2027 : examen par les chambres fédérales pour validation du financement
- 2^{ème} semestre 2027 : signature de l'accord sur les prestations

Échéances de réalisation : Suite à la signature de l'accord sur les prestations

- Début de travaux 2028 – 2032

Perspective PA6 :

- Note aux MOA n°1 envoyée pour préciser le cadre de travail du PA6
- Premiers rendez-vous avec les MOA français en septembre pour 1^{er} jet de la liste des projets A6 à présenter en Assemblée du GLCT Grand Genève



GRAND GENÈVE

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU GLCT GRAND GENÈVE DU 07 JUILLET :

Information et administration

- Installation des nouveaux membres de l'Assemblée
- Election partielle du Bureau
- Relevé de décision de l'Assemblée du 5 mars 2026 – validation
- Révision des comptes GLCT 2025

Projet d'agglomération

- Orientations de l'Assemblée sur les résultats du PA5 en vue de l'entretien technique et retour de la Confédération
- Orientations PA6

Aménagement

- Logements et parcours résidentiels dans le Grand Genève : état des études
- Etude mobilisations de surfaces économiques productives et séminaire en lien du 17 décembre 2026

Forum d'agglomération

- Etat des travaux : saisines et programme des autosaisines

Divers

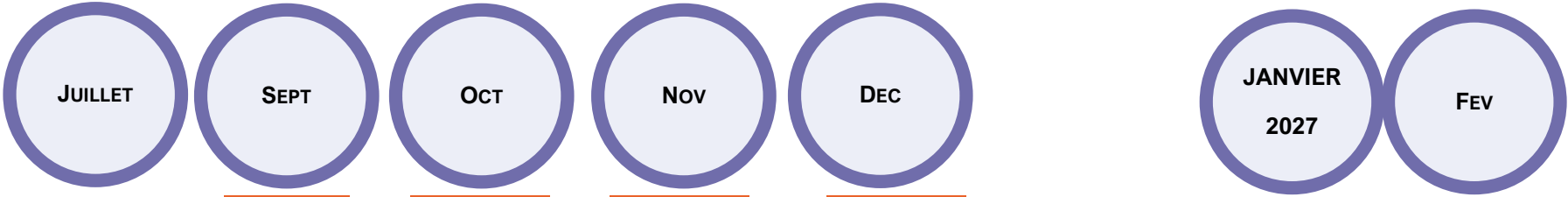
- Liaison ferroviaire Jura-Léman-Salève : gouvernance - information
- La Nuit est Belle - édition 2026
- Plateforme d'observation prospective Grand Genève : soutien Interreg



DIVERS



CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Réunions du Bureau :
12h00-14h00

Réunions du Comité
syndical

Assemblées du GLCT
Grand Genève
(14h00-16h00)

11/09

9/10

6/11

4/12

10/07

25/09

23/10

20/11

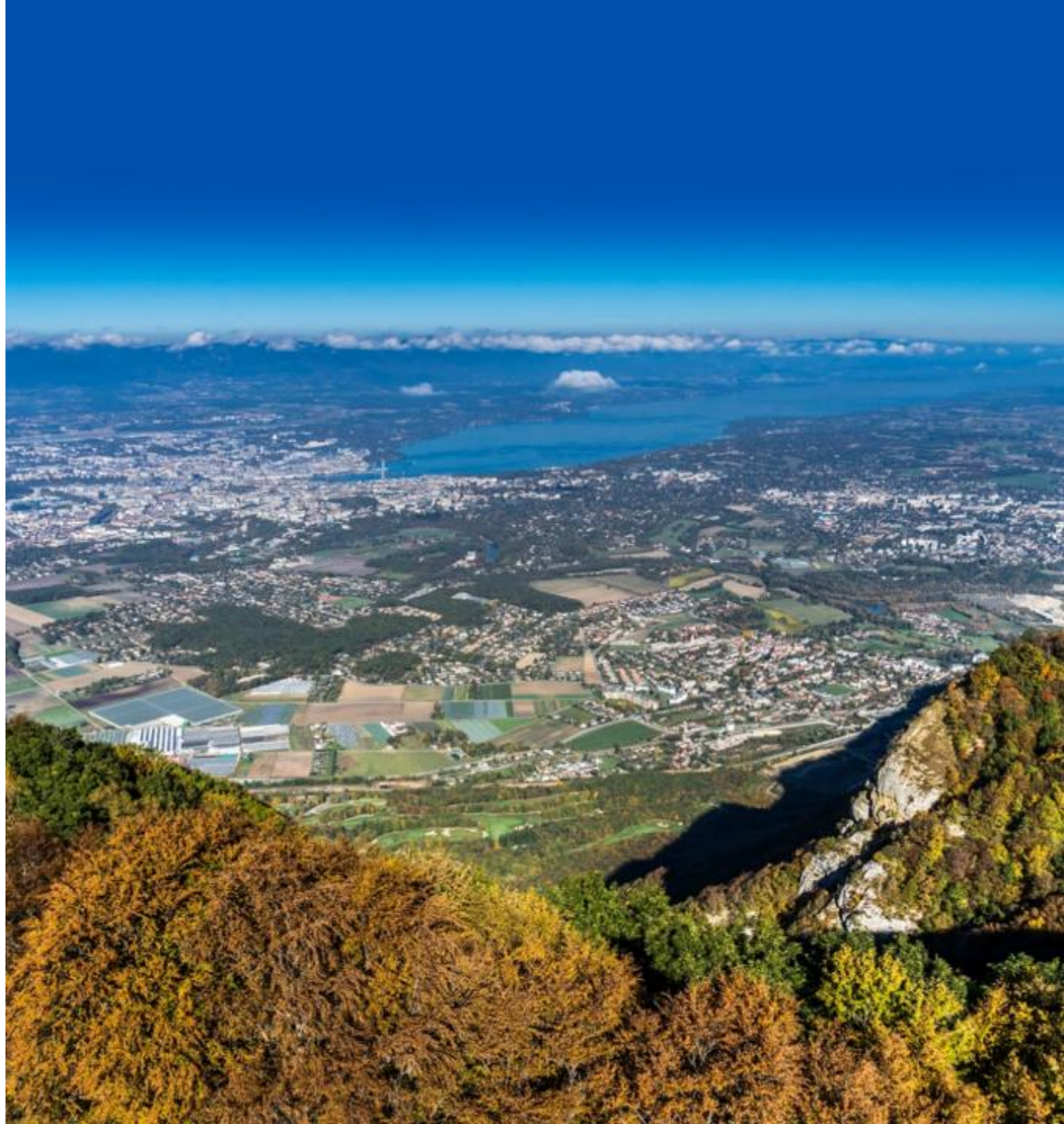
17/12

7 juillet
(Annemasse)

10 décembre
(Genève)

17 décembre
(Genève)
Séminaire Grand Genève
«Foncier économique »
décembre
14h00-18h00
(Annemasse)

COLLÈGE - SCOT





La prochaine délibération est soumise au vote du Comité Syndical – **Collège SCoT.**

Sont appelés à voter uniquement les élus du Comité syndical appartenant aux 4 intercommunalités ayant transféré la compétence SCoT :

- Pays de Gex Agglo
- Terre Valserhône l'Interco
- Communauté de communes du Genevois
- Annemasse Agglo



COLLEGE SCOT

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Président désigne un secrétaire de séance



COLLÈGE SCOT

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FÉDÉSCOT, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET RENCONTRES NATIONALES 2026

Créée en 2010, la Fédération nationale des SCoT fédère et porte les intérêts des établissements publics porteurs de schémas de cohérence territoriale en France (plus de 400 membres en 2025).

Le Pôle métropolitain est adhérent depuis 2022 et bénéficie des services suivants :

1. Formations gratuites en présentiel et à distance – pour élus et techniciens – organisées avec le CNFPT ;
 2. Veille régulière sur les évolutions législatives et réglementaires (*la FédéSCoT a été notamment proactive sur la question du ZAN depuis 2021 et plus récemment sur la Loi de simplification de l'urbanisme*) ;
 3. Accompagnement juridique personnalisé (*exemple : accompagnement lors du transfert de la compétence en 2024, note juridique sur l'évolution des pratiques commerciales*).
- **L'adhésion à la Fédération nationale des SCoT (3 500 € par an) permet de renforcer la compétence du Pôle métropolitain et d'alimenter les travaux d'élaboration du SCoT en cours.**

La Fédération nationale des SCoT s'organise autour de deux instances principales : **l'Assemblée générale qui regroupe des représentants de chaque SCoT adhérent** et le Conseil d'administration, composé de 25 élus choisi à la suite d'une élection au sein de l'Assemblée générale. Ces instances se renouvellent à chaque mandat.



COLLÈGE SCOT

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FÉDÉSCOT, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET RENCONTRES NATIONALES 2026

Ainsi, il est proposé au Comité syndical de :

- ***DÉSIGNER Monsieur Patrice DUNAND en tant que titulaire à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT ;***
- ***DÉSIGNER Madame Carole VINCENT en tant que suppléante ;***
- ***AUTORISER le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***



COLLÈGE SCOT

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FÉDÉSCOT, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET RENCONTRES NATIONALES 2026

Chaque année, les élus des établissements publics porteurs de SCoT et leurs équipes techniques sont invitées à participer aux **Rencontres nationales qui se dérouleront du 4 au 6 novembre 2026 à Angers.**

Au programme :

- Des temps d'échanges et de partage d'expériences entre élus, techniciens et acteurs publics, parapublics et privés (2026 : *Présence d'un villages partenaires*) ;
- Des cycles de conférences et des tables rondes (2026 : *Trois conférences principales autour de la prise de relais, et des transitions économiques, démographiques et écologiques*) ;
- Des visites de site.

Les élus des territoires appartenant au SCoT du Genevois français sont invités à participer à cet évènement !

Les élus intéressés sont invités à se manifester au plus tôt auprès de l'équipe technique du SCoT.

Rencontres Nationales des SCOT

ANGERS CENTRE DE CONGRÈS JEAN MONNIER

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

MERC. 4 NOV.	JEUDI 5 NOV.	VEND. 6 NOV.
9H15 / 10H - 12H30 ATELIER / VISITES	8H30 ACCUEIL / VILLAGE DES PARTENAIRES	8H30 ACCUEIL / VILLAGE DES PARTENAIRES
12H30 ACCUEIL	9H OUVERTURE	9H - 12H PLÉNIÈRE #3 TRANSITION ÉCOLOGIQUE
13H45 - 15H45 PLÉNIÈRE D'OUVERTURE TRANSMETTRE LA STRATÉGIE TERRITORIALE	9H30 - 12H30 PLÉNIÈRE #1 TRANSITION ÉCONOMIQUE	12H PLÉNIÈRE DE CLÔTURE
16H00 - 17H30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / CONFÉRENCE TECHNIQUE *	12H30 DÉJEUNER	12H30 DÉJEUNER (SUR PLACE OU À EMPORTER)
ÉLECTIONS	14H30 - 17H30 PLÉNIÈRE #2 TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE	
17H30 VILLAGE DES PARTENAIRES	19H30 SOIRÉE DE GALA	
19H00 VIN D'HONNEUR		

* RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES SCOT



COLLEGE AOM



Les prochaines délibérations sont soumises au vote du Comité syndical – **Collège AOM.**

Sont appelés à voter uniquement les élus du Bureau appartenant aux 2 intercommunalités ayant transféré la compétence AOM :

- Communauté de communes du Genevois
- Annemasse Agglo



MOBILITÉS

DÉSIGNATION SECRETAIRE DE SÉANCE

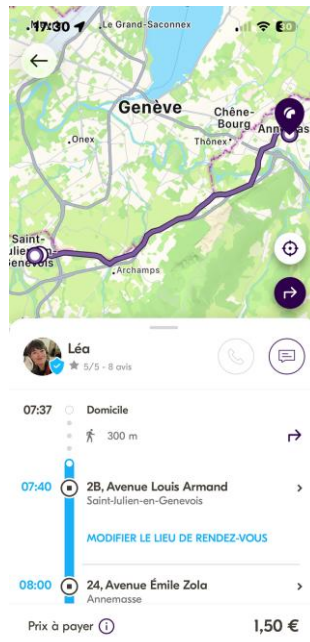
Monsieur le Président désigne un secrétaire de séance.



POINT D'INFORMATION

NOUVEAU SERVICE DE COVOITURAGE SUR THONON AGGLO

- ✓ Action du programme de la convention d'entente intercommunale pour la poursuite des services à la mobilité
- ✓ Service innovant qui combine le covoiturage planifié et le covoiturage sans réservation **sur une même application**
- ✓ Déjà + de 15 000 inscrits sur l'application (sur le territoire de Thonon Agglo) prêts à être activés

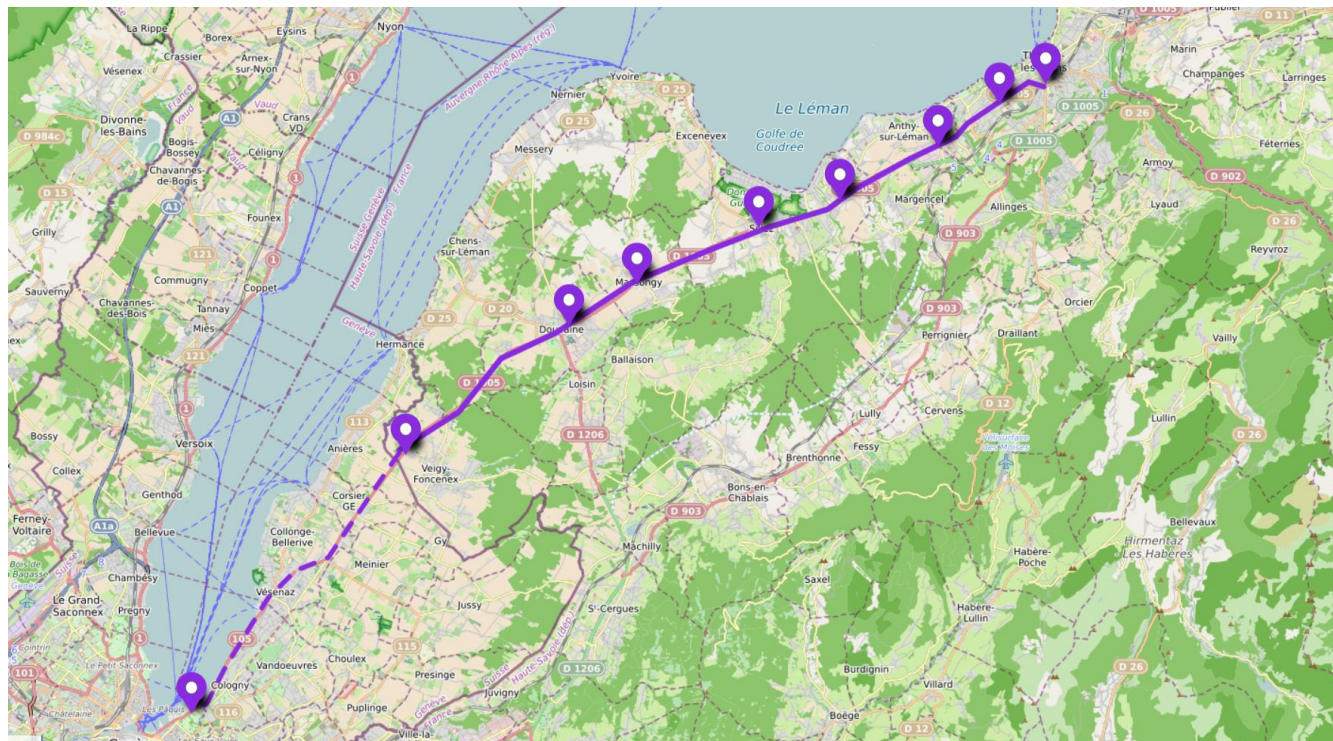


Covoiturage planifié

Covoiturage sans réservation
(ligne de covoiturage)



POINT D'INFORMATION NOUVEAU SERVICE DE COVOITURAGE SUR THONON AGGLO



Phase 1 : lancement septembre 2026

Les communes équipées :

- Thonon
- Anthy-sur-Léman
- Margencel
- Sciez
- Massongy
- Douvaine
- Veigy-Foncenex

- Extension vers Genève en cours en lien avec l'OCT et la ville de Genève
- Travaux : juillet / août
- Lancement et inauguration : septembre
- Phase 2 : liaison vers Annemasse Agglo (2027)



COLLÈGE AOM

DÉLIBÉRATION POUR NOMINATION REPRÉSENTANT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN AU COLLÈGE COLLECTIVITÉS DE CITIZ

Considérant que l'association Alpes autopartage (dénomination commerciale « CITIZ ») est une association créée le 9 septembre 1999 puis transformée en société coopérative d'intérêt collectif en 2010 qui a pour but le développement d'un service d'autopartage ;

Considérant que les statuts de l'association Alpes autopartage en date du 28 juin 2019 prévoient que les collectivités publiques puissent être associées de la société ;

Considérant le renouvellement effectif depuis le 22 mai 2026 de l'exécutif du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Considérant que le Pôle métropolitain du Genevois français dispose d'un représentant au sein du collège des collectivités, il est nécessaire de procéder à sa désignation.

Il est proposé au comité syndical de :

- **DESIGNER** Monsieur Christophe Songeon au poste de représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au collège des collectivités de la SCI Alpes autopartage



MOBILITÉ – CRÉATION D'UNE VOIE TCSP SUR LA TECHNOPOLE ARCHPARC

CONVENTION DE TRAVAUX – CONCESSIONNAIRES

Convention d'occupation temporaire et de travaux (Orange)

Le projet nécessite le déplacement du réseau Telecom appartenant à ORANGE.

Situé sur espace privé = frais occasionnés par le déplacement incombent au demandeur (PMGF)



Figure 1 : Localisation du périmètre d'opération

Convention fixant les modalités techniques et financières entre les parties :

- Infrastructures sous MOA PMGF, tirage des réseaux sous MOA ORANGE
- Coût infrastructures = 45 400 € HT (tvx en cours, par lettre de commande)
- Coût câbles = 80 000 € HT (tvx prévus en 08.2026, par convention)

nota : demande de financement au FDIS (64 000 € HT)



MOBILITÉ – AVENANT 1 : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'UN SITE PROPRE ET D'UN ARRÊT DE BUS - PLACE DEFFAUGT

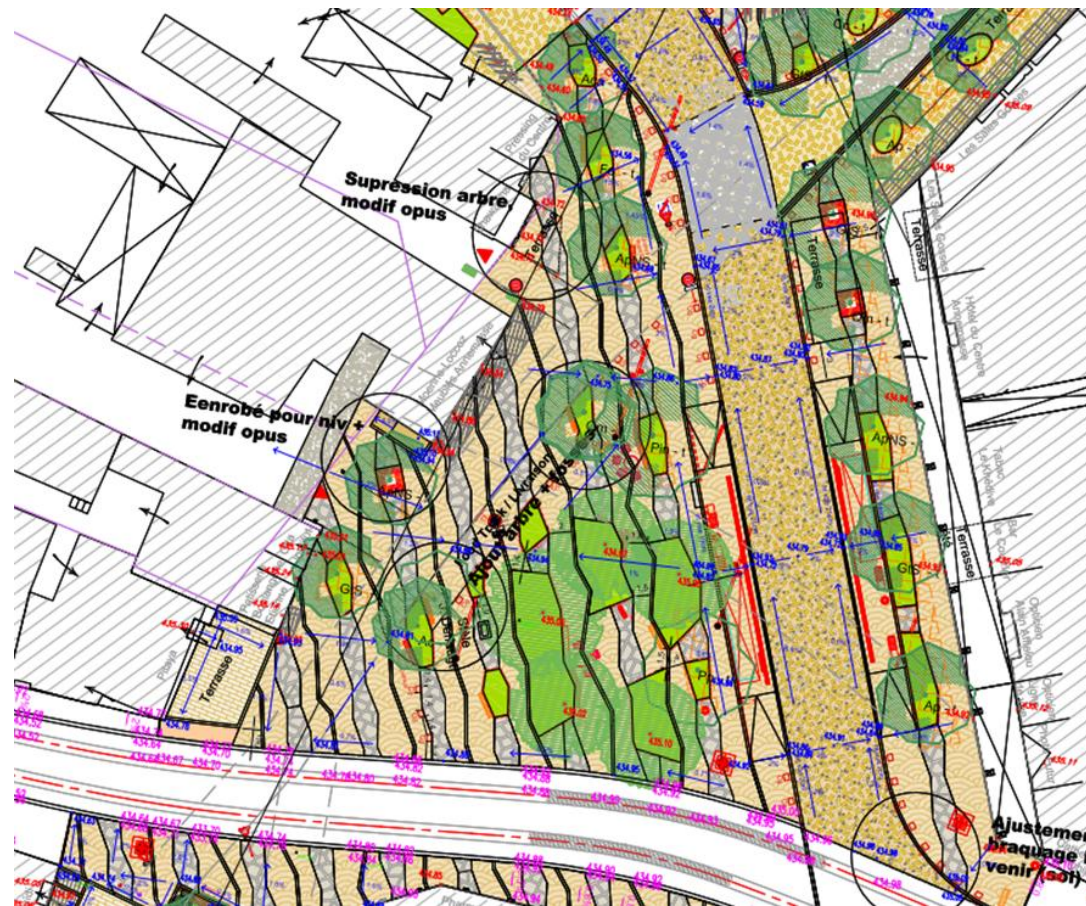
Contexte : création d'un site propre et d'un arrêt de bus au niveau de la place Deffaut en parallèle du projet de piétonnisation (commune). La mise en service est prévue en octobre 2026.

Pour information auprès du Comité Syndical, la **première circulation** d'un tramway dans le cadre des essais est prévue **le 21 juillet 2026**.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre (fiches modificatives sur des reprises de structures) et à la consultation des entreprises (offres plus élevées que l'estimation MOA), le coût de l'opération a évolué à la hausse.

Montant initial : 164 33€ HT

Montant après avenant 1 : 275 819, 54€ HT





MOBILITÉ – AVENANT 1 : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION D'UN SITE PROPRE ET D'UN ARRÊT DE BUS - PLACE DEFFAUGT

Postes	Initial		Après Av1	
	Coût (€HT)			
Frais de maîtrise d'ouvrage (3% du coût des infrastructures)	4 786 €		7 590,79 €	
Maîtrise d'œuvre (5.79% du coût des infrastructures)	8 732 €		14 422,51 €	
Infrastructures (travaux préparatoires, voiries, revêtements, espaces publics, stations, courants faibles, équipements, signalétiques,...)	150 815 €		253 026,48 €	
CSPS			779,76 €	
TOTAL	164 333 €		275 819,54 €	

Au vu des éléments exposés ci-dessus, **Il est proposé aux membres du Comité Syndical :**

- **D'approuver** les termes de l'avenant n° 1 dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus,
- **D'autoriser** le Président à signer ledit avenant.

MOBILITE – TCSP ANNEMASSE – BONNE ACQUISITION DE PARCELLES FONCIÈRES

Projet d'acquisition foncière – 90 route de Taninges (OPH74)

- Par la délibération CS2025-AOM-19-DE (17 novembre 2025), le Comité Syndical collège-AOM a approuvé l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section A, numéros 1130, 1470, 1472 et 1474, situées sur la commune de VÉTRAZ-MONTHOUX, pour une contenance totale de 188 m², pour le prix de deux cent euros par mètres carrés (200€ /m²), soit un prix total de trente-sept mille six-cents euros (37.600€).
- Or, **après un second relevé de géomètre** effectué le 25 février 2026 par le cabinet ROSTAND, il apparaît que **la contenance réelle de cette cession est de 194 m²**, portant ainsi le prix total de la cession à trente-huit mille huit cents euros (38.800€).

Il est demandé au Comité Syndical collège-AOM de se prononcer sur la modification de la délibération n° CS2025-AOM-19-DE du 17 novembre 2025 et de décider d'acquérir auprès de l'OPH74 les nouvelles parcelles désignées ci-dessus pour une contenance totale de **194 m²**, au prix de trente-huit mille huit cent euros (**38.800€**).

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical de :

- D'ACQUERIR auprès de l'OPH74 les parcelles désignées ci-dessus pour une valeur de TRENTE HUIT MILLE HUIT CENT EUROS (38.800,00€),
- D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération,
- D'IMPUTER la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au BUDGET annexe AOM, antenne BHNS-Annemasse-Bonne, article 2111.



MOBILITE – TCSP ANNEMASSE – BONNE ACQUISITION DE PARCELLES FONCIÈRES

Projet d'acquisition foncière – 35 route de Taninges (M. Boussetta)

- Lot n°2 : un garage.
- Lot n°5 : un appartement de 94,32m² occupant la partie ouest du 1er étage
- Lot n°8 : un jardin privatif situé au Nord de la propriété
- Lot n°11 : un emplacement de parking extérieur
- Lot n°12 : un emplacement de parking extérieur

Prix domaine : 360 000€

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical de :

- D'ACQUERIR les lots ci-dessus désignés pour une valeur de 360.000€
- D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération,
- D'IMPUTER la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au Budget annexe AOM du Genevois français, destination BONNE-BHNS, article 2115

GENEVOIS FRANÇAIS

Pôle
métropolitain

Agir ensemble pour maîtriser notre avenir.



15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
genevoisfrancais.org